L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 MAI 1873.

46me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 13 MAI.

Prix de l'abonnement.

1 an..... $14
6 mois..... 7
3 mois..... 3 50
1 mois..... 1 25

Prix du numéro..... 5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, au No. 74 de la rue Ste-Anne — le bonds de l'installation d'un magasin de bijoux.

Par O. de Férisé & Co., rue des Grands-Hommes, entre Desirée et Elmire, meubles.

Par Vincent & Co., aux Nos 57 et 64 de la rue de la Bourse — marchandises sèches, lingerie, "notions", bonneterie, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins, linge de cuisine.

ATTENTION!

Le shérif procèdera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., au son encrepot No 74 rue Ste-Anne entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente d'un lot de bijoux, installations de magasin, etc.

Voir aux annonces.

SPECTACLES.

Mardi, 13 mai 1873.

VARIÉTÉS — Injun Meal, conférences par M. Griswold.

ACADÉMIE — Allalin, Black O'Connor, &c, &c.

MUSÉE D'ANATOMIE — 40 rue St-Charles.

Une adresse de W. P. Kellogg.

Nous venons de lire dans le *Republican* de dimanche une adresse au peuple de la Louisiane, signée "William P. Kellogg, gouverneur." Son auteur a précédé en vertu de cette théorie "qu'à force de mentir il en reste toujours quelque chose." Si ce document ne devait pas occuper dans nos colonnes un espace qui peut être plus utilement employé, nous pourrions nous contenter de le reproduire en mettant en marge à chaque paragraphe "mensonge"; mais il est décidément trop long, et nous nous contenterons d'en indiquer les points principaux.

Le pseudo-gouverneur accuse la presse, le gouverneur McEnery, le comité des 200 et une organisation de politiciens désappointés, d'avoir travaillé à créer dans le public, par de fausses représentations, une impression défavorable à lui-même et à son gouvernement. Réparons un oubli intentionnel qu'il a commis dans son énumération: il a négligé d'ajouter à la liste les membres du comité du Sénat des Etats-Unis qui ont dressé contre lui un acte terrible d'accusation auquel il a toujours négligé de répondre. Ce sont les rapports d'un comité, composé en majorité de républicains, qui ont servi de base aux articles de la presse, aux publications du comité des 200 et aux proclamations du gouverneur McEnery.

L'adresse parle ensuite de l'alliance des démocrates avec Warmoth, alliance qui a, dit-elle, choqué le sens moral. Nous n'avons jamais approuvé cette alliance, mais nous rappellerons que l'appui armé donné par Grant à Warmoth pendant quatre ans, et spécialement en janvier 1872, dut fait penser à beaucoup de démocrates qui n'y avait pas d'autre moyen d'éviter les fraudes électorales de 1870, que de s'allier avec celui qui, du fait de Grant, tenait la clef de la situation.

Kellogg généralise et magnifie les fraudes et les irrégularités du scrutin du 4 novembre, qui se réduisent à fort peu de chose quand on entre dans l'examen des faits. Il attribue aux fusionistes un propos qui a été tenu par ses propres partisans, à savoir que leurs candidats seraient déclarés élus, quel que fût le résultat, ce qui ne s'est que trop réalisé pour Kellogg et ses complices.

Avec autant de vérité, l'usurpateur soutient que ce sont les réformistes qui ont rejeté l'occasion de coopérer avec les républicains sur la base de la réforme des abus. Il a la mémoire courte et il a oublié les tours honteux auxquels il a eu recours à Baton-Rouge pour se faire nommer candidat.

M. Kellogg, qui est la cause directe du "massacre" de Colfax et qui était prêt à fournir des armes aux noirs qui avaient le projet d'exterminer les blancs de la paroisse Grant et des paroisses voisines, eût mieux fait de s'abstenir de faire allusion à cet épisode qui marque d'une tache de sang indélébile son administration.

M. Kellogg dit que la majorité des blancs de la Louisiane veulent vivre en paix avec les gens de couleur et sont disposés à reconnaître les droits de ceux-ci. Rien n'est plus vrai, mais il ment quand il dit qu'ils n'osent pas exprimer leurs vues par crainte d'une opinion publique factice et intolérante, fabriquée par les politiciens et la presse de parti. Que dire du paragraphe suivant :

Fermement convaincu que j'avais reçu la majorité des votes donnés à la dernière élection et que j'avais été élu en dépit des fraudes les plus énormes—fait que beaucoup des plus modérés fusionistes ont admis devant moi à différentes reprises—j'ai fait appel aux cours pour affirmer mes droits.

Si M. Kellogg était si convaincu que cela pourquoi a-t-il fait fabriquer à la Douane ces fameux Dix mille certificats, dont a parlé le capitaine Jaques devant le comité du Sénat et qui ont engagé Longstreet à déclarer que M. Effingham Lawrence était élu au Sénat à la place de Pipher. Les fusionistes dont parle M. Kellogg sont, sans doute, quelques affamés qui sont allés lui demander des places.

L'adresse s'occupe ensuite des compromis et elle altère, sur ce point, comme sur les autres, tous les faits connus. M. Kellogg a toujours repoussé le seul compromis qui fut équitable, celui qui eût consisté à réorganiser la législature avec les anciens sénateurs et les membres déclarés élus par les deux bureaux, parce qu'il savait qu'il n'aurait pas la majorité dans l'assemblée ainsi reconstituée.

L'adresse prétend que tandis Kellogg, au risque de se compromettre avec son parti, faisait ce qu'il pouvait pour amener un arrangement, certains fusionistes essayaient de traiter avec Antoine. Elle reproche aux fusionistes d'avoir tenu au maintien des sept anciens sénateurs, expulsés par la législature des baionnettes, mais il est clair que dans un arrangement le droit de ces sénateurs ne pouvait être mis en question, puisque la législature devait être réorganisée, tout ce qui avait été fait par les deux assemblées rivales devait être considéré comme nul et non avenu.

M. Kellogg dit qu'il était admis que plusieurs de ces sénateurs avaient été élus frauduleusement en 1870, c'est un aveu précieux de sa part que les élections de 1870 avaient été frauduleuses ; il contredit son assertion relative à la prétendue majorité du parti radical en Louisiane.

Sur l'affaire de la place Jackson l'adresse passe très légèrement et elle fait bien. Elle arrive à la démarche du comité, qu'elle nomme par le comité des 200. M. Kellogg dit: "Je crois que le sous-comité a fait un rapport en faveur de la proposition" ; s'il avait lu ce rapport qui a été publié, il n'aurait pas eu cette croyance *erronée*. Le rapport s'abstenait de conclure et le comité des 200 a déclaré que les propositions de M. Kellogg étaient telles qu'il ne pouvait en recommander l'adoption.

Si les tentatives d'arrangement ont échoué la responsabilité en retombe, sur les fusionistes comme le prétend M. Kellogg, mais sur lui-même. C'est donc en faute si l'agitation a continué, comme il le constate et si sa complète abdication peut seule satisfaire, non seulement les chefs fusionistes, comme il le dit, mais le peuple tout entier.

Il est établi maintenant M. Kellogg convaincu qu'on ne veut de lui à aucun prix comme gouverneur, déclare que, désormais, il repoussera toute idée d'arrangement et qu'il exercera tous ses droits comme gouverneur de l'Etat, jusqu'à ce qu'il soit déposé ou déposséda par l'autorité légitime. La seule autorité légitime, selon nous, c'est le peuple et M. Kellogg lui oppose des baionnettes et des canons.

Il n'est impossible de croire, continue l'usurpateur, que le peuple de cet Etat préfère l'anarchie à l'ordre, la guerre à la paix, la ruine à la prospérité et pas de gouvernement du tout s'il ne peut avoir celui qui, sans aucun des attributs essentiels d'un gouvernement, assume le droit de s'intituler le gouvernement de son choix, et plutôt que d'avoir celui qui est aujourd'hui le gouvernement existant de la Louisiane.

Le gouvernement actuel, dit M. Kellogg, représente un parti qui est connu comme ayant la majorité dans l'Etat. Cela est faux, la comparaison des votes depuis 1868 le démontre.

Il est reconnu, cela est vrai, par la Cour du juge Durell, celle du soi-disant juge Hawkins, par la Cour de Ludeling, Howell & Co., et par le Président Grant, mais il est faux que le Sénat des Etats-Unis l'ait, par son action, pratiquement approuvé comme le gouvernement légitime de l'Etat, car le Sénat a refusé d'admettre Ray et Pinchback, les élus de la législature des baionnettes. Quant à la Chambre des Représentants, elle a admis M. Boarman, fusioniste, à siéger, et si le greffier a mis sur le rôle du prochain Congrès les noms des candidats radicaux, cela n'engage en rien l'action de la Chambre.

M. Kellogg tire argument de la reconnaissance de son autorité par l'administration municipale, les juges, les shérifs, etc.; qu'est-ce que cela prouve? Au fond de leur cœur tous ces fonctionnaires savent que M. Kellogg n'a pas été élu, mais pour conserver leurs places, dans l'intérêt public autant que dans leur intérêt particulier, ils se sont soumis à la nécessité.

M. Kellogg se résume en disant qu'il est le seul gouvernement et qu'il est soumis à la désagréable nécessité d'exécuter les lois et de maintenir l'ordre; mais qui le force à rester gouverneur? N'a-t-il pas l'exemple du roi Amédée qui, appelé par les Cortès à gouverner l'Espagne et voyant qu'une partie du peuple n'acquiesçait pas à son autorité, a préféré abdiquer et se retirer plutôt que d'imposer son pouvoir par la force?

M. Kellogg prétend que l'agitation provient de trois classes: un corps de braves citoyens non versé dans la politique et qui ont été égarés au point de croire que pas une fraction du gouvernement actuel n'avait été élue; des politiciens désappointés, et les gens intéressés dans les monopoles et projets frauduleux qui ont pris naissance sous la dernière administration. Or, ce sont, en grande partie, ces derniers qui soutiennent M. Kellogg, mais il a oublié d'ajouter que les trois quarts des électeurs blancs et noirs le répudient.

Le pseudo-gouverneur parle d'une presse de parti *subventionnée*. Et par qui donc? Nous ne connaissons que la presse radicale de subventionnée, mais nous ignorons que la presse opposée à Kellogg reçut le moindre subside.

M. Kellogg rejette sur ses adversaires, des résultats qui sont le fruit du régime issu de la reconstruction et de sa propre usurpation. Les capitaux et les immigrants hésitent à venir en Louisiane et ils hésiteront toujours tant que notre Etat sera au pouvoir des *carpet baggers*.

M. Kellogg promet toute sorte de choses qu'il ne peut tenir et il demande aux bons citoyens de le soutenir, mais comme il sait que ceux-ci ne répondront pas à son appel, il termine par une menace et déclare que pour se soutenir lui-même il est résolu à employer *"toutes les ressources de l'Etat et à invoquer si cela est nécessaire, le pouvoir du gouvernement général.*

Eh bien! que M. Kellogg invoque donc le pouvoir des Etats-Unis, que M. Grant mette à sa disposition toute l'armée et toute la marine! Le peuple de la Louisiane se soumettra à la force, mais alors il sera démontré, jusqu'à la dernière évidence, que le gouvernement de Kellogg est un gouvernement usurpateur, soutenu seulement par toute la puissance des Etats-Unis. Alors nous attendrons la décision du Congrès et le jugement final du peuple américain. La menace qui termine l'adresse de M. Kellogg donne le plus frappant démenti à tout l'échafaudage d'assertions et d'arguments qu'il a si péniblement élevé, et il eût pu faire son adresse en trois lignes au lieu de la délayer en trois colonnes et dire simplement "courbez-vous car j'ai la force pour vous écraser."

— Au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale, on trouve des chapeaux de tout genre, à un bon marché surprenant.

LA "COUVREUSE DE CANNES A SUCRE."

Le *Home Journal*, qui s'occupe spécialement d'agriculture, parle dans les termes suivants, dans son numéro du 10 mai, de la "couvreuse de cannes à sucre" de M. FERDINAND ROY :

Un des instruments aratoires les plus utiles et les plus importants exposés à la Foire de la Louisiane est, sans contredit, la "couvreuse de cannes à sucre," de M. FERDINIC ROY, de la paroisse St-Bernard. Cet instrument est très ingénieux : il couvre la canne en sillons avec une perfection et une vitesse qui surpassent de beaucoup le résultat obtenu à la main.

La "couvreuse" exécute le travail complétement et au point voulu; elle économise un entre cinq de quinze hommes au moins. Une aussi grande économie, une semblable perfection quand il s'agit de la culture de la canne, méritent la plus sérieuse attention de nos planteurs. On peut également se servir de cet instrument pour la patate, le ramié et autres semences de ce genre.

Nous lisons dans le *N. O. Weekly Times* du 3 de ce mois, sous le titre de " Une invention louisianaise :"

Parmi les objets les plus importants qui étaient exposés à la dernière Foire de la Louisiane, se trouvait la "couvreuse de cannes à sucre," inventée par M. FERDINIC ROY. Les différents essais ont été tous de l'un succès remarquable et grands éloges de la nouvelle machine. La "couvreuse" économise le temps et l'argent qu'il faut pour couvrir les cannes en sillons, tra'ail qui se fait ordinairement à l'aide de la pioche. Dirigée par un seul homme et tirée par deux mulets, elle peut couvrir de 16 à 20 arpents de cannes dans la journée, ce qui est, à peu près, l'ouvrage de 40 hommes. Ou la mauie aisément et elle fonctionne sur n'importe quelle terre.

M. ROY s'est adressé à Washington à l'effet d'obtenir une patente; il espère la recevoir sous peu. Les planteurs pourront alors acheter le nouvel instrument à des prix modérés.

Nous signalons de nouveau la "couvreuse" à l'attention des planteurs de la Louisiane.

— Les meilleurs chapeaux, de tout genre, se trouvent au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hébert & Cie. a reçu les numéros du 26 avril de cette publication.

INJUN MEAL. — Tel est le titre que M. Griswold donne aux conférences qu'il va donner au Théâtre des Variétés, ce soir et demain en matinée. C'est un repas de sauliies à dérider les fronts les plus soucieux. C'est si bon de rire une fois par hasard, que nous pensons qu'il y aura foule ce soir pour écouter ce causeur spirituel qui a entrepris de jouer pour le peuple souverain d'Amérique le rôle que jouaient Tribolet et les autres bouffons célèbres du prince des monarques d'autrefois. A ce soir donc aux Variétés!

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. — M. L. GEO. ASBURY, 48, rue Royale, annonce que son stock ayant été endommagé par le grand incendie du 10 courant, il vendra ses marchandises à 10 cents à la livre.

— Si vous avez besoin d'un Chapeau, allez au R't. E. Lee Hat Store, coin des rues St.-Louis et Royale.

Louisiane.

PAROISSE ST JACQUES. — Nous empruntons ce qui suit au *Louisianais* :

— La piroque est à Saint-Jean-Baptiste, à la prison de paroisse qu'elle a fait son apparition.

— La dernière pluie,—une très abondante bénédiction du ciel,—fait pousser les cannes à vue d'œil. Le plant est vraiment admirable. Quant aux semailles, elles donnent signe de vie. Tout favorise, jusqu'à présent, le planteur et la plantation. Les travailleurs sont à leur poste.

— L'exhibition littéraire et dramatique du collège Jefferson, dimanche dernier, a été des plus brillantes. Elle a, comme toujours, été une fête pour notre paroisse, et d'agréables visiteurs nous sont venus des paroisses voisines. C'est dire que la grande salle du collège pouvait à peine contenir les visiteurs, parents, amis et curieux. Heureux ceux qui ont vu et entendu. Ceux-là, amateurs de bonne musique, d'art dramatique, de littérature et de poésie, ont pu se convaincre que le collège Jefferson, tout en ne négligeant point les sciences utiles et exactes, trouvait le moyen de compléter l'éducation de la jeunesse et de lui donner le cachet de distinction qui fait les gentilshommes et les chrétiens. C'est que les Pères Maristes, bien que leur Ordre soit beaucoup plus récent que celui des Jésuites sont maîtres experts en fait d'instruction et d'éducation. Et le président actuel du collège, le Révérend Gissel est une homme d'une grande expérience et d'un vrai mérite.

NATCHITOCHES.—Le *Times* de Natchitoches nous apprend que le coton de cette paroisse a été fort maltraité par les froids d'avril. En revanche le maïs a fort belle apparence.

BATON ROUGE.—M. P. A. Walker, ancien juge de Baton Rouge et vétéran de 1814-15, est mort ces jours derniers à Manchac, à l'âge de 76 ans.

ELECTION A THIBODAUX. — L'élection municipale, lundi dernier, conformément à l'avis du maire, s'est faite et s'est terminée de la manière la plus paisible. Le ticket du peuple, composé d'un maire et de six aldermen, a été élu sans opposition.

RÉCOLTE A LAFOURCHE.—Le plant de canne à Lafourche est de toute beauté ; les souches laissent beaucoup à désirer, et le maïs pourrait être plus beau. Quant à la récolte de riz elle sera bonne.

CHOLÉRA. — On rapporte, dit la *Sentinelle* de Thibodaux, que le choléra sévit du côté de Raceland. Quoiqu'il y ait eu deux décès depuis peu, nous ne pouvons croire que ce soit cette maladie qui les ait causés.

RÉTOUR. — Le célèbre William Murrell qui, disait-il, avait abandonné Thibodauxville pour n'y plus revenir, parce qu'il avait rêvé que la population en voulait à ses jours, y est pourtant retourné, dimanche dernier, pour serrer la main à ses amis, qui ont dû être fort surpris de ne pas le voir escorté par des métropolitains.

DÉCÈS. — M. Emile Boudreaux, âgé de 35 ans est mort lundi dernier sur l'habitation du Dr. Bélisaly, à trois milles au-dessous de Raceland.

VOL A MAIN ARMÉE. — Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodaux : Un vol à main armée vient d'avoir lieu dernièrement aux environs de Thibodaux. Le malheureux qui en a été victime est un pacotilleur qui parcourait les habitations pour vendre des bibelots consistant en bijouterie et autres petits articles. Son commerce prospérait, mais il y a une huitaine de jours il fut accosté par une bande de noirs qui lui mettant un fusil sur la poitrine et le menaçant de le tuer s'il faisait la moindre résistance, lui ont tout enlevé, excepté vingt cinq cents. Il a fait un appel à ses agents et des recherches ont été lancées. Quatre des auteurs présumés de ce vol sont actuellement en prison.

— Où achetez-vous vous vos chapeaux? demandait un ex monsieur à un de ses amis. — Au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale.

— Une autre victime de la dernière guerre vient de succomber aux suites des blessures reçues en combattant pour nous.

Un jeune étranger, M. Cavendish, appartenant aux plus illustres familles de l'Angleterre, s'était, des premiers, engagé au commencement de nos défaites. Malheureusement, partie d'un régiment de hussards qui avait une sanglante rencontre avec des cuirassiers prussiens dans la forêt de Marchenoir. Il y fut grièvement blessé. Depuis lors il languissait, toujours incomplètement guéri. Il vient de succomber après deux ans de souffrances, et sans regretter le sacrifice de sa vie, fait à sa patrie d'adoption.

M. Cavendish (des ducs de Devonshire et des barons de Waterpark, en Irlande), n'avait reçu aucune récompense pour sa noble conduite. Il meurt pour une idée, pour une affection, et presque sans qu'on le sache.

J'entrais aussi, en Grèce ou ailleurs, se sont dévoués comme lui à la délivrance d'un peuple malheureux. Ceux là avaient au front l'auréole de la poésie, et leur mort ne les a pas tués tout entiers. Qui conservera le nom de Cavendish?

—On prête au duc d'Aoste l'intention de publier prochainement à Rome un livre sous ce titre: *Histoire du roi Amédée, écrite par lui-même.*

Plusieurs écrivains, personnages appartenant aux différents partis politiques en Espagne, auraient assisté l'auteur. L'ouvrage en question sera divisé en quatre parties : la reine Isabelle, le général Prim, le prince Hohenzollern et le roi.

— On écrit de Lapalisse (Allier), 23 avril, au *Figaro* :

Le citoyen Doreure, maire de notre ville, conseiller général, membre de la commission départementale, qui vient de s'enfuir, laissant un passif de près d'un million. Ce n'est qu'un cri de malédiction parmi les ouvriers de Lapalisse, qui, affichent par les professions de foi radicales de Doreure, lui confiaient la l'avenir toutes leurs économies.

—L'appel interjeté, par le prince Napoléon, du jugement du tribunal civil de la Seine du 17 février 1873, par lui et le tribunal s'est déclaré incompétent sur la demande en dommage-intérêts formée pour arrestation illégale, contre MM. Victor Lefranc, ancien ministre de l'intérieur, Renault, préfet de police, Taitinot, chef de cabinet de ce dernier, et Clément, commissaire de police, a été inscrit, aujourd'hui, au rôle de la première chambre de la Cour de Paris.

LA DANSE AUX *FLAMBEAUX* A BERLIN.—On lit dans la *Gazette de Vosz* du 22 avril :

Le mariage du prince Albert de Prusse a donné lieu à une cérémonie des plus singulières : la danse aux flambeaux des membres du cabinet. Quiconque n'a pas vu cette cérémonie, particulière à la cour de Berlin, ne saurait se faire une idée exacte de ce grand acte politique. Douze pages apportent, après le dîner de gala, des flambeaux aux douze ministres.

L'empereur et l'impératrice ont pris place devant le trône, entourés des membres de la maison et des convives princiers. L'orchestre joue une des marches solennelles composées pour l'occasion.

Le grand maréchal de la cour, tenant à la main son grand bâton surmonté d'une couronne, s'avance de nouveau, suivi des ministres, marchant deux à deux, les plus jeunes les premiers. Ils étalent, cette fois-ci, dans l'ordre suivant : Falk et Kamake, Delbrück et de Stosch, Camphausen et Leonhardt, le comte Eulenburg et le comte d'Itzenplitz, de Schleinitz et d'Unden, enfin le comte Roon, marchent d'un pas solennel, le corps droit et la tête haute, et le prince de Bismarck. Ils s'avancent, chacun portant son flambeau, comme les grands d'Espagne du temps de Philippe II à une procession de reliques de saints. Le jeune couple les suit, et le cortége traverse d'abord la salle des fêtes et se mesure, en décrivant une vaste ellipse.

L'auguste fiancée sort alors des rangs et fait une profonde révérence à l'empereur pour l'inviter à danser avec elle. Il prend la main droite, et tous deux, suivis de plusieurs dames en robes à queue, descendent dans la salle une ligne ondoyante de derniers ministres. Une fois revenu devant le trône, l'empereur reprend la main de la princesse invite de la même façon le prince impérial, et ainsi de suite, sans un changement, et toujours tout sur le même air, tandis que les [illegible] décrivent toujours la même courbe, sans jamais se rapprocher, parcille aux étoiles qui gravitent autour du soleil.

Lorsque la fiancée eut dansé avec le dernier cavalier, le jeune prince Frédéric fiancé a fait une profonde révérence à la digne impératrice pour l'inviter à danser avec lui. Il a pris ensuite la révérence à la digne impératrice pour l'inviter à danser, et enfin le jeune héros a reconnaissé de la nation, [illegible] les inséparables ministres. Ces ministres ne voulant une admirable tenue ; le vénérable ministre de commerce n'a pas même eu besoin de s'appuyer sur son compagnon, le robuste et dernier lier avec la jeune princesse de Hohenzollern, vêtue d'une ton rose robe de gala rose, et avec la [illegible] Marie de Mecklembourg, qui portait une robe de gala rose recouverte de gaze de la même couleur.

Toute la cérémonie a duré à peu près une demie-heure. Mais le ministère n'était pas, après la danse au bout de sa tâche et de son route. Le grand maréchal de la cour passa de la salle dans la galerie de tableaux et tout le cortége, les fiancés marchant de nouveau derrière leur dernier dernier ministre, se rendit sur appartements de la reine. On avait qu'on est cependant que les ministres tendaient les flambeaux aux pages, qui éclairèrent les fiancés jusqu'à leurs appartements privés.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Depuis une semaine à peu près, il ne se passe pas de nuit que la cloche d'alarme ne vienne réveiller en sursaut nos braves pompiers pour leur sauveteur un nouvel incendie. Nous en comptons cinq depuis samedi soir seulement. On dirait presque que tous les malfaiteurs de la Nouvelle-Orléans se sont donnés le mot pour appliquer la torche aux quatre coins de la ville. Cela tient beaucoup à l'absence de la police transformée pour le moment en milice d'Etat par M. Kellogg et envoyée par lui dans les campagnes pour faire la guerre contre les paisibles citoyens d'une paroisse, dont le seul tort est de ne pas vouloir reconnaître un gouvernement frauduleux qui n'a pas même un semblant de légalité. L'incendie de samedi soir, qui s'est déclaré dans le magasin de meubles de M. Michaelis, situé au coin de la rue Bienville et de la Passage de la Bourse, a été plus désastreux que nous n'avions lieu de le croire tout d'abord. Les pertes sont évaluées à $200,000 et sont partiellement couvertes par des assurances dans différentes compagnies.

Les trois magasins de meubles qui se touchaient rue Bienville, — appartenant respectivement à MM. L. Michaelis, A. S. Kottwitz et Norman Whitney, — ont été entièrement consumés. Ces trois bâtisses étaient estimées à $15,000 chacune. La perte de M. Michaelis est de $15,000, celle de M. Kottwitz de $50,000 et celle de M. Norman Whitney de $50,000 également.

La maison occupée par M. A. H. M. Petersen, sise à l'angle de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, a été partiellement détruite. Les pertes peuvent être évaluées à $4,000.

Toutes les maisons placées du même côté que les trois magasins incendiés, du Passage de la Bourse à la rue Royale ont été plus ou moins endommagées, ainsi que plusieurs maisons du Passage de la Bourse et de la rue Royale jusqu'au café Hammack. Les dommages peuvent être évalués à $36,000 à peu près.

Ce grand incendie a duré de onze heures et demie, samedi soir, à trois heures et demie, dimanche matin.

Nous sommes heureux de déclarer qu'il n'y a pas eu un seul pompier de tué pendant cette nuit néfaste ; quoique plusieurs d'entre eux aient été blessés légèrement par les morceaux de plâtre, les briques et les fragments de bois qui, se détachant des murailles et du toit des maisons en flammes, tombaient à chaque instant dans la rue. Pendant toute la journée de dimanche, une pompe à incendie a dû fonctionner sans relâche, pour plus de sûreté, dans la crainte que les décombres fumants ne prissent feu de nouveau. Tout danger est passé maintenant ; mais la rue Bienville, de la rue de Chartres à la rue Royale, est gardée par un petit détachement de police, qui empêche les piétons de passer sous les murailles des maisons en ruines, qui ne tiennent encore que par un miracle d'équilibre.

Un second incendie a éclaté le même soir—samedi,—dans une maison en bois à deux étages, inhabitée depuis plus d'un mois, appartenant à M. B. Buisson et située rue des Magasins, entre les rues Calliope et Valence.

Les pompiers sont arrivés à temps, cette fois, pour éteindre le feu avant que la maison eût été considérablement endommagée. Les pertes, évaluées à $200, sont couvertes par une assurance.

Il est inutile de dire qu'un incendiaire a passé par là.

Ce feu était à peine éteint et celui de la rue Bienville brulait encore, à deux heures et demie, dimanche matin, quand un troisième incendie s'est déclaré dans une épicerie appartenant à M. A. Marchand, rue Tonti, entre les rues Bayou et Esplanade.

La bâtisse a été entièrement détruite, ainsi que la maison voisine habitée par M. Marchand.

Les pertes sont estimées à $10,000 et sont couvertes par une assurance de $8,000 à la compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Encore l'œuvre d'un incendiaire.

Dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, le feu a pris à une vieille maison en bois située rue Féliciana, entre Montégut et Clouet, appartenant à madame Winter et habitée par M. Storm.

La vieille masure a été réduite en cendres en quelques minutes.

La perte est de $150, sans assurance, ce qui laisse croire qu'il n'y a pas eu d'incendie.

Vers deux heures moins un quart, lundi matin, un autre incendie s'est déclaré dans la maison située au coin des rues Royale et Esplanade, appartenant à M. Henry Michel, et habitée de moitié par A. F. Tervallon, qui y tenait un magasin de cigares, et par John Donahue.

La bâtisse a été complètement consumée malgré les efforts des pompiers.

Les pertes de M. A. Tervallon sont évaluées à $3,500 et sont partiellement couvertes par une assurance de $800 à la Compagnie d'Orléans.

Les pertes de J. Donahue sont couvertes par une assurance de $1000 à la compagnie "Great Western."

L'incendie a commencé dans le magasin de M. Tervallon.

Pendant que les pompiers paraient bravement de leur personne et travaillaient avec un zèle digne d'éloges pour combattre l'élément destructeur, deux d'entre eux ont été blessés légèrement par la chute d'un mur.

M. John Vingie, premier assistant de la compagnie No. 24 et M. Emile Lane servant à la même compagnie.

Vers midi et demie un sixième incendie a éclaté dans la distillerie de M. John Henderson, située rue Foucher, entre la rue Lafayette et Girod. La bâtisse et les machines ont été considérablement endommagées. Les pertes sont estimées à $5000 et ne sont couvertes par aucune assurance.

On ignore l'origine de ce feu.

Il paraît qu'un chien féroce, dont le nom nous est inconnu, se tient d'ordinaire au coin des rues Barcomb et Thalie, et attaque sans provocation inconnue, tous les passants.

Un citoyen respectable a été cruellement mordu hier par ce dog et demande instamment qu'un métropolitain doué d'un certain courage se fasse son vengeur en allant proposer un combat singulier au terrible animal.

Le rapport mortuaire de la ville indique que deux cents personnes ont succombé la semaine dernière à la Nouvelle-Orléans.

Le choléra morbus a fait cinq victimes. Dix personnes sont mortes d'une congestion cérébrale et dix-sept autres de consomption.

Des deux cents qui ont succombé, 131 appartenaient à la race blanche, 67 à la race noire et 2 à la race métisse.

Le pseudo-gouverneur Kellogg a peur de son ombre, depuis qu'il s'est cru blessé mortellement il y a quelques jours, en entendant la détonation d'une arme à feu ou le claquement d'un fouet.

Il ne a pelse sortir de sa chambre fermée ce jour mémorable, et tout bruit du dehors le rend pâle et tremblant.

Il a donc fait publier l'ordre suivant dans le *Republican* de dimanche dernier.

Au major-général Longstreet, commandant de la milice d'Etat :

Vous réunirez toutes vos troupes, ce soir, afin d'être en mesure de soutenir le général Baldy en cas de besoin. Donnez vos instructions à celui-ci et dites-lui de conserver un détachement d'au moins cinquante hommes afin que si des émeutiers se réunissent dans aucune partie de la ville, il fasse feu sur eux, si après leur avoir donné l'ordre de se disperser, ils n'obéissent pas.

W. P. KELLOGG.

Le notoire juge Durell, mieux connu sous le nom de "*star-spangled*" de Dieu a fait un petit discours hier au Grand Jury de la Cour des Etats-Unis.

Son *Honneur* a déclaré que l'acte d'enforcement avait été crédiblement le seul but de protéger les droits civils et politiques des citoyens de couleur et qu'il fallait que cette loi fut maintenue.

Il a distribué aux membres du Grand Jury d'autres exemplaires de la loi pour leur faire connaître quels étaient les devoirs que ils avaient à remplir. Il a déploré que ils aient pris la résolution de ne point faire de rapport sur les prétendues violences politiques et qu'ils aient laissé assassiner par leurs frères noirs,—étaient indignes de pitié.

Babylon est le nom d'un des cent soixante-dix braves, partie avec Mandrinatdant Badger, pour conquérir la fortuite Saint-Martin.

Dans une rencontre avec les citoyens commandés par le colonel De Blanc, le pauvre Babylon a été blessé et a dû abandonner ses compagnons d'armes pour venir se faire traiter à la Nouvelle-Orléans.

Interrogé par plusieurs journalistes au sujet de sa petite excursion à St. Martinville et de ses impressions de voyage, le métropolitain a répondu en disant au diable son chef Badger et toute la négraille radicale, et en déclarant qu'on ne les prendrait jamais plus encore à jouer au soldat, après la rude leçon qu'il avait reçue.

Il a affirmé que le mieux que l'avait poussé à s'armer contre ses concitoyens et que la plupart de ces compagnons étaient dans le même cas.

Babylon a l'intention de demander à dématriculer et de ne plus faire partie de la police. Il s'engage formellement à ne plus faire la guerre tant qu'il vivra.

Les jeunes gens qui composent le "Young Men's Concordia Glee Club" se sont réunis, dimanche, au parc Oakland, pour célébrer leur sixième pique-nique annuel. Le temps était superbe et la fête conséquemment a été charmante. Les nombreux invités du Club conservèrent longtemps de cette journée les meilleurs souvenirs.

Voici les noms des officiers de ce club sérieux : Président, Charles Lejeune ; vice-président, Charles Woumer ; secrétaire John Simon ; assistant-secrétaire, A. A. Vallas ; trésorier, Charles Burkhardt.

La Société de Bienfaisance Portugaise a donné dimanche soir, aux Fair Grounds, un grand pique-nique, auquel est pris part des centaines d'invités.

La fête a été complète et ne laissait rien à désirer. Il y a eu deux coureurs une partie de "base ball," entre deux clubs d'élite de la Nouvelle-Orléans, le Pélican et l'Orléans ; puis, un mât de cocagne, haut de cinquante pieds, a été dressé sur la place, et les jeunes gens les plus hardis ont essayé vainement, au milieu des éclats de rire, d'arriver jusqu'au bout. Après les jeux, on a dansé aux accords d'un orchestre improvisé et la fête s'est prolongée jusqu'à la nuit.

Badger et ses belligérants métropolitains sont attendus aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans, à moins que l'Ozark, le commandant de Kellogg, qui doit les transporter ici, ne coule en route. Il faut bien tout prévoir dans l'état militaire.

Il est possible que le colonel De Blanc arrive également à cinq heures de l'après-midi avec le détaché marshal des Etats-Unis De Kline.

La population tout entière se propose de faire une ovation au noble défenseur des droits du peuple de la Louisiane afin de lui témoigner le respect et l'admiration qu'a excitée sa conduite patriotique.

TEMPERATURE.—13 mai 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	67	19
12 M.	69	20
3 P. M.	75	23
6 P. M.	73	23

— Il nous arrive de Mulhouse une amusante histoire dont les Prussiens n'ont pas dû être précisément ravis. Voici comment le *Moniteur* la résume en substance :

Depuis assez longtemps déjà, il se produisait, chaque dimanche, un phénomène singulier. Un drapeau tricolore flottait, comme par enchantement, attaché à la cime d'un des plus hauts peupliers qui s'élèvent, soit sur les berges du canal, soit ailleurs ; la population en était immédiatement informée, et les promeneurs se dirigeaient de ce côté où flottaient les couleurs françaises.

La police était naturellement la dernière informée, et dès qu'elle avait connaissance du phénomène, elle se portait sur le lieu du sinistre ; des agents aussi de hautes abattaient le drapeau anarchique, mais Prussien ne se soutient de force à le arracher le drapeau séditieux.

Le dimanche suivant, et ainsi de suite chaque dimanche, cette plaisanterie se renouvelait. Quel était l'audacieux patriote assez leste, assez habile pour aller ainsi attacher ce drapeau ? Atlant-on successivement abattre ainsi tous les peupliers de la contrée ?

La police allemande fit annoncer qu'elle donnerait chaque semaine une prime de 100 thalers à celui qui lui révélerait le nom du coupable et des complices.

Le lendemain, le directeur de la police reçoit en confidence quatre noms et quatre adresses.

On se présente chez le prisonnier, et on se trouve en présence d'un parfait ventriloque qui a toutes les pulces du monde à manœuvrer son vaste abdomen.

On va chez le second, c'est un paralytique ; chez le troisième, c'était un aveugle ; le quatrième enfin un brave garçon qui avait perdu une jambe et un bras pendant la guerre.

Ajoutons que les officiers et les agents de police, en sortant des maisons où le mystificateur les avait envoyés, entendaient rire de rire sonores, partant de tous les étages des rues voisines, pendant de toutes les fenêtres.

— L'exposition de Chapeaux et de Casquettes faite à la dernière Foire par le R't. E. Lee Hat Store, a obtenu la médaille d'argent.

LICENCES et TAXES
D'ETAT et de VILLE.
Payez-les en Faisant-les Payer,
— En vous adressant chez —
Mr BRETTE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 9 heures du soir.
2 mars—3m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No 16 de la rue Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Tapis, en Gros et en Détail.
TAPIS, TOILES CIRÉES pour plancher, largeur de 4